

**Adhérent de Mutami,
parrainez vos proches !**



Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE

Que vous soyez particulier, actif ou retraité,
agent territorial ou hospitalier, travailleur indépendant,
faites découvrir Mutami !

Du **15 janvier 2023** au **14 janvier 2024**,
recevez :

30€ pour chaque **parrainage⁽¹⁾**.

30€ à **70€** offerts pour le **filleul⁽¹⁾**.

10€ supplémentaires seront reversés
au **Secours populaire français**
et à **SOS Méditerranée⁽²⁾**.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez
pas à contacter votre conseiller mutualiste de proximité.

Comment parrainer ?

Bulletin à déposer dans l'une de nos agences
ou à envoyer par email : coordonnées sur
www.mutami.fr/trouver-une-agence

VOUS (PARRAIN)

N° adhérent* :

NOM Prénom* :

Téléphone* :

E-mail :

Date :

Signature :

VOTRE FILLEUL

NOM Prénom* :

Adresse :

Code postal* :

Ville :

Téléphone* :

E-mail :

Dates de naissance des personnes à couvrir* :

Adulte : / / Adulte : / /

Enfant -19 ans : / / Enfant -19 ans : / /

Enfant -19 ans : / / Enfant -19 ans : / /

Participation sous conditions. Sera considéré comme filleul tout nouvel adhérent parrainé à la mutuelle MUTAMI souscrivant à l'une des formules individuelles du règlement mutualiste de MUTAMI ou à l'un des contrats suivants : gammes Jeunes, Aînés, Tribu, Agents Territoriaux, Agents Hospitaliers ou TNS PRO (hors Pack Horizon). Chèque remis au parrain et au filleul, si ceux-ci sont toujours adhérents et à jour de leurs cotisations, dans un délai de 4 mois suivant la prise d'effet du contrat du filleul. ⁽¹⁾En chèque CADHOC, limité à 6 parrainages par an. 30€ en chèque CADHOC si adhésion d'une personne seule, 70€ en chèque CADHOC si adhésion à une offre famille. ⁽²⁾5€ seront reversés à chaque association pour toute adhésion. *Les données indiquées par un astérisque sont obligatoires. Le défaut de communication des informations aura pour conséquence de ne pas permettre aux participants de bénéficier des avantages prévus dans le cadre de l'opération de parrainage. Mutami traite vos données personnelles à des fins de gestion de parrainage dans le respect de la réglementation applicable en la matière. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement de la campagne de parrainage. Les conditions de participation détaillées sont disponibles en agence sur simple demande et sur le site internet de la mutuelle.



09 77 425 525

Prix d'un appel local

www.mutami.fr



Mutami
LE LIEN SOLIDAIRE